

NOTE DE PRÉSENTATION

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Budget Annexe Centre Culturel La Coupole

Le Budget Annexe Primitif 2024 du Centre Culturel a été adopté lors du conseil municipal du 11 avril 2024. À cette occasion, les éléments du budget de l'année précédente, 2023 (Compte Administratif) avaient été rapprochés avec les écritures du service de gestion comptable de Saint André de Cubzac et leur conformité au Compte de Gestion 2023 avait été constatée.

La présente note a pour objet d'examiner le Compte Administratif 2024, qui reflète les réalisations de cette année-là (Partie 1) puis les résultats comptables de clôture de 2024 et l'affectation des résultats qui en découle et a été validée au conseil municipal du 2 avril 2025 (Partie 2).

Il est à noter une différence entre les résultats du compte administratif et du compte de gestion d'un montant de 5 310,36 €. En effet, la collectivité a été informée par le Service de Gestion Comptable de St André de Cubzac, par mail en date du 21/03/2025, d'une différence de résultat d'investissement du compte 1068 de 5 310,36€.

Cette différence est due à l'apurement du 1069 qui aurait dû être régularisé lors du passage à la M57 au 01/01/2024.

Le résultat d'investissement (R001 : 57 810,99€ compte administratif 2024) aurait dû être diminué de cette somme (52 500,63€ compte de gestion 2024).

La commission finances ayant eu lieu le 18/03/2025, les convocations budgétaires ayant été transmises au conseil municipal le 20/03/2025, il a été convenu avec le Service de Gestion Comptable d'effectuer cette régularisation par une décision modificative lors du prochain conseil municipal de mai 2025 (date à définir).

Le budget de la coupole est un budget annexe à celui de la commune.

Équilibré en fonctionnement à 903 263,71€ en prévisionnel pour 2024, le montant réalisé total des dépenses représente 732 495€ et le montant total de recettes atteint 837 117€, soit, respectivement, 11 % et 1,36 % de moins que la prévision budgétaire de début d'année.

Eu égard à son activité de programmation de spectacles, à la fois d'envergure nationale mais aussi de compagnies locales plus modestes, les recettes du centre culturel La Coupole sont pour plus de 21 % d'entre elles issues de la billetterie.

En matière d'investissement, la salle de la Coupole a plus de 30 ans et est soumis à la nécessité de réaliser des travaux de façon régulière afin de changer les équipements techniques devenus obsolètes et de permettre d'assurer dans de bonnes conditions les multiples activités municipales, associatives et scolaires qui ont lieu dans la salle tout au long de l'année.

Une partie d'entre eux n'a pu être réalisé en 2024 comme prévu, en raison d'un cumul de problématiques techniques imposant de procéder à des choix particuliers. Ils ont néanmoins été engagés comptablement pour la plupart sur le budget 2024 et sont reportés sur le budget 2025, pour être finalisés au premier semestre 2025.

Partie 1 : Réalisation financière 2024 (tableaux page suivante)

En dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général en 2024 atteignent 418 336€, soit 26% de moins que prévu et sont composées pour 58 % d'entre elles du coût de la programmation culturelle municipale : cachet de spectacles et prestations techniques.

L'objectif de l'équipement culturel La Coupole est de permettre l'accès à la culture pour tous et sortir d'une connotation élitiste des politiques culturelles. Les dépenses de communication permettent de faciliter l'information, notamment au travers le guide de la programmation culturelle, l'affichage sur différents supports et le site internet.

Au vu de la nature et de l'âge du bâtiment, la consommation d'énergie reste élevée et l'électricité coûte 14 % des dépenses totales de fonctionnement, soit 59 644€ (inclus dans les charges à caractère général).

Comme pour tout équipement, la maintenance du bâtiment est indispensable, chaque année environ 25 000€ sont dédiés à son entretien.

Le mode de gestion technique de la Coupole a été testé pendant 2 saisons avec une gestion externalisée associant un prestataire de services pour toutes les interventions techniques, scéniques, sécurité. Un bilan effectué avec la directrice de l'action culturelle et de la Coupole a permis de reconsidérer le mode de gestion de l'équipement et son fonctionnement, au regard des coûts associés et des besoins.

Si la direction technique est aujourd'hui menée par un prestataire externe compétent en la matière, c'est le retour du modèle en régie totale qui est retenu pour 2025.

La programmation, l'accueil des artistes, la logistique, la supervision son et lumière et la communication étaient pris en charge par un prestataire externe avant 2022 et sont depuis assurés directement par la direction des affaires culturelles de la commune, grâce à des montées en compétence des agents titulaires. À noter que 3 agents de la commune sont

désormais formés aux compétences SSIAP, ce qui évite dorénavant le recours à des prestataires externes.

Aujourd'hui, l'offre culturelle de la Coupole s'articule autour d'une quinzaine de spectacles par an, de différentes disciplines (théâtre, concert, humour, autres spectacles vivants...).

La salle de La Coupole n'est pas dédiée uniquement aux spectacles programmés par le service culturel de la mairie, elle est utilisée pour de nombreux événements et animations en tout genre. De nombreuses associations loubésiennes disposent de créneaux horaires pour utiliser la salle jaune, la salle mauve ou la salle centrale. Les écoles de la commune profitent également de ce bel équipement pour y assister à des spectacles lors de sortie scolaire et y tiennent leurs spectacles de fin d'année. Dix thés dansants y sont également organisés chaque année ; ainsi que des dons du sang, des conseils municipaux, la semaine européenne de réduction des déchets, les élections. La salle sert également d'appui et de « base arrière » pour la fête de la biodiversité, de nombreux vide-greniers organisés par telle ou telle association loubésienne etc.

De plus, elle accueille aussi les événements majeurs municipaux comme le forum des associations, le carrefour de l'emploi, le marché de Noël, le carnaval, le Festival du Jeu etc...

Enfin, une salle de danse équipée dans l'enceinte du bâtiment permet d'assurer les cours de danse de l'école municipale et certains cours associatifs.

Les charges de personnel : l'équipe est aujourd'hui composée de :

- 1 directeur technique (prestation externalisée depuis 2022)
- 1 technicien
- 1 personne chargée de l'accueil du public, la billetterie et l'accueil artistes
- 1 personne chargée de l'accueil du public, la billetterie et l'organisation des thés dansants

La directrice des affaires culturelles et de la Coupole supervise l'équipe.

La masse salariale est de 292 842€, soit 97 % de la prévision budgétaire 2024. Elle est supérieure de plus de 20 % à la masse salariale de 2023 du fait du remplacement d'un agent en arrêt maladie sur une majeure partie de l'année.

En recettes de fonctionnement, en début d'année, la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la Commune était prévue à 694 673,71 €. La subvention définitive constatée sur le compte administratif 2024 est de 669 485,87€, quasi équivalente à la subvention de l'exercice 2023.

Les recettes de fonctionnement du centre culturel La Coupole proviennent majoritairement de :

- la billetterie : de 116 185 € ;
- la subvention de la Ville : 669 485 € ;
- les locations de salles : 25 395 €.

La volonté de la municipalité est de permettre l'accès à la culture pour tous, grâce à une tarification adaptée. Le choix de mener cette politique culturelle impose un subventionnement sans lequel l'équipement, comme tout équipement culturel, ne serait pas viable.

L'ensemble de ces recettes permet d'équilibrer le budget pour une programmation particulièrement satisfaisante et appréciée.

En dépenses d'investissement, les travaux de remplacement de la centrale de traitement de l'air qui étaient initialement prévus pour l'exercice 2024, ont du être repoussés sur l'exercice 2025.

Les projets ci-dessous ont quant a eux été commandés :

- travaux de reprise de l'étanchéité sur la toiture de la scène,
- travaux de reprise de l'étanchéité sur les toitures périphériques et de l'accueil

En recettes d'investissement, les recettes de 2024 proviennent uniquement du virement de la section de fonctionnement et du résultat reporté de 2023.

	Budgétisé 2024	Réalisé 2024
Fonctionnement - Dépense	903 263,71 €	732 495,64 €
011 - Charges à caractère général	451 886,00 €	418 336,76 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	299 157,00 €	292 842,62 €
023 - Virement à la section d'investissement	124 641,41 €	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 018,90 €	18 857,12 €
65 - Autres charges de gestion courante	10,00 €	2,56 €
66 - Charges financières	1 050,40 €	1 050,40 €
67 - Charges spécifiques	1 500,00 €	1 406,18 €
Fonctionnement - Recette	903 263,71 €	837 117,36 €
013 - Atténuations de charges	7 580,00 €	0,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	168 000,00 €	142 161,28 €
74 - Dotations et participations	694 673,71 €	669 485,87 €
75 - Autres produits de gestion courante	31 010,00 €	25 470,21 €
77 - Produits spécifiques	2 000,00 €	0,00 €

	Budgétisé 2024	Réalisé 2024
Investissement - Dépense	232 830,93 €	64 040,67 €
Emprunts	6 476,31 €	6 476,31 €
454 – Opérations pour compte de tiers		
P65 – Travaux + équipement	226 354,62 €	57 564,36 €
Investissement – Recette	232 830,93 €	102 027,74 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	124 641,41 €	0,00 €
001 – Solde d'exécution	57 810,99 €	57 810,99 €
1068 – Excédent de fonctionnement		
1068 – Excédent de fonctionnement	25 359,63 €	25 359,63 €
040 – Opérations d'ordre	25 018,90 €	18 857,12 €

Partie 2 : l'affectation du résultat pour le budget 2025

CENTRE CULTUREL - BUDGET 2025 Résultat exercice 2024

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Excédent reporté 2023 (R002)	0,00 €	
Résultat de l'exercice 2024		
Recettes – Dépenses (837 117,36-732 495,64)		104 621,72 €
TOTAL	EXCÉDENT	104 621,72 €

INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Déficit reporté 2023 (D001)/Solde d'exécution R001		57 810,99 €
Résultat de l'exercice 2024	-19 823,92 €	
Recettes – Dépenses (44 216,75- 64 040,67)		
Solde d'exécution R001		37 987,07 €
Restes à Réaliser	142 608,79 €	0,00 €
RÉSULTAT des RAR	142 608,79 €	
Résultat d'investissement DEFICIT	104 621,72 €	
(solde d'exécution + solde des RAR)		

AFFECTATION 2025		
FONCTIONNEMENT	R002	0,00 €
INVESTISSEMENT	R001	37 987,07 €
	R1068	104 621,72 €

L'excédent 2024 de la section de fonctionnement s'établit à 104 621,72 € contre 25 359,63 € en 2023.

Il équilibre le déficit d'investissement issu du solde d'exécution et des Restes à Réaliser. L'affectation au budget 2024 qui en résulte (R002) est nul. Les montants figurant en R001 et R1068 sont les soldes comptables qui sont reportés sur le budget primitif 2025.